

1.

Débitrice: ECOFLAMME SA, rte Aloys-Fauquez 124,
1018 Lausanne
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois
3.

Commissaire: M. Jean-Claude CHAIGNAT, Case postale 50,
1055 Froideville
4.

Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
sursis concordataire 293 LP
A vous tous tiers intéressés.
Par décision du 6 avril 2006, communiquée le 1er mai
2006, le président du Tribunal d'arrondissement de Lau-
sanne a accordé à la société ECOFLAMME SA, John BOUR-
GEOIS, adm., rte A.-Fauquez 124, 1018 Lausanne, un sursis
concordataire de six mois courant dès la date d'expédition
du prononcé, désigné en qualité de commissaire au sursis
M. Jean-Claude CHAIGNAT, à Froideville, et confirmé la
suspension des poursuites conformément à l'article 297 al.
1er LP.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00167243)